

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Demande de deux autorisations d'exploitation pour or (AEX)
Sur la crique Bamba Commune de Papaïchton

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
6b 10 47b	Construction de voies de plus de 1 km Vu que les cours d'eau sont inférieurs à 7 mètres, les cours d'eau seront déviés sur une longueur 1250 mètres sur la première AEX et 1000 mètres sur le cour principale et de 800 sur son affluent sur la deuxième AEX. Le déboisement prévu sur les deux AEX est de 49 hectares, sur zone déjà impactée par de l'orpaillage clandestin.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à exploiter les alluvions minéralisés en exploitant les cours d'eau et leurs abords immédiats, par méthode gravimétrique, en limitant au strict minimum le déforestation à ces zones minéralisées qui par endroit ont déjà été déforestées par le passé et aussi actuellement par de l'orpaillage illégal. L'exploitation sera mécanisée à l'aide de pelles hydrauliques, le minerai sera lavé sur une grille crible, puis passer dans un concentrateur. L'accès au site se fera par voie terrestre depuis le village de Papaïchton par des pistes déjà existantes qui traverse dans sa totalité l'AEX 1 et entre en grande partie dans l'AEX 2. Ces pistes ont été créées par l'ancienne exploitation de Robert EDA avec l'exploitation de l'AEX 09/2012. Puis aussi de multiples chemins de quad pour accéder aux chantiers clandestins, coupes de bois par les locaux et cultures sur brulis récents. Les anciens chantiers orphelins des clandestins feront parties de notre programme de réhabilitation, rebouchage des bassins, régalaie des tailling, et réhabilitation du cours d'eau principal et affluents, revégétalisation.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet des deux AEX Espoir 1 et Espoir 2 est la production d'or secondaire alluvionnaire et le vendre dans un comptoir d'or officiel de Cayenne (SAMP)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Pour exécuter ces travaux d'exploitation, il faudra au préalable :

- Procéder à la déforestation du bassin de décantation creusé à sec et du premier baraque en amont de l'AEX.
- La création du canal de dérivation temporaire creusé en bordure du flat pour la déviation de la crique au fur et à mesure de l'avancement des travaux.
- La création d'un canal du bassin de décantation à l'emplacement des motopompes pour le recyclage de l'eau pour l'exploitation du minerai en circuit fermé.
- La mise en place du matériel d'exploitation (pelles hydrauliques, crible, concentrateur, motopompe).
- Pas de nouvelles pistes à créer sur site car la zone est déjà traversée par un accès principal et des bifurcations.
- Le déboisement se fera au fur et à mesure de l'avancement des travaux à l'aide d'une pelle hydraulique et d'une tronçonneuse, les bois, souches seront stockés aux abords du chantier afin de pouvoir être étalés lors de la réhabilitation.
- Les surfaces uniquement attestées minéralisées seront déboisées, suite aux prospections réalisées sur les secteurs entre janvier et février 2020 sous l'autorisation de l'ARM AR2019-039.
- Décapage des terres stériles qui seront mises en bordure des bassins sous forme de digues, en respectant la pédologie, ces digues serviront en fin de travaux pour le rebouchage des bassins lors de la réhabilitation.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La méthode d'exploitation qui sera mise en place sera le système de chantiers en quinconce dans les zones minéralisées.

L'exploitation des AEX se fera en plusieurs phases, partant de l'aval vers l'amont, c'est à dire en remontant le cours d'eau.

- Déviation de la crique au fur et à mesure phase après phase.
- Constitution de la première réserve d'eau dans le bassin à sec suffisamment dimensionné par un unique pompage dans la crique, ce qui permettra de constituer une réserve d'eau suffisante afin de pouvoir travailler en circuit fermé, puis au fur et à mesure de l'avancement des travaux les bassins exploités serviront de décanteurs à leur tour.
- Déforestation des surfaces à exploiter au fur et à mesure phase après phase, la surface de chaque chantier sera de 2000 à 3000 m² tout cela sera précisé lors de la demande d'AEX.
- La surface totale déforestée sur les deux AEX sera de 49 hectares.
- La réhabilitation se fera au fur et à mesure de l'avancement des phases, rebouchage des bassins, aplanissement du terrain, remise de la végétation stockée, végétalisation.
- Le matériel utilisé sera deux pelles hydrauliques, une moto-pompe, une grille crible, un concentrateur, une table à secousse.
- Les moyens humains seront de 7 personnes plus un chef de chantier expérimenté.
- En fin de travaux général rapatriement du matériel, et réhabilitation des derniers travaux pour inspections des services de l'état.
- Un suivi scrupuleux sera fait lors de l'exploitation des AEX par une cartographie précise, un report au fur et à mesure des travaux, rapports, photos, suivi environnemental.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

D'après la note de la DEAL d'avril 2015 vaut autorisation, conformément aux dispositions prévus par le livret II du code de l'environnement, au titre des rubriques 1.2.1.0 - 3.1.2.0 - 3.1.4.0 - 3.2.3.0 et déclaration au titre de la rubrique 3.2.4.0.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
AEX Espoir1 rectangulaire de 500 x 1700 surface à exploiter 24,257 ha	0,85 km2
AEX Espoir2 carré de 800 x 800 surface à exploiter 24,785 ha	0,64 km2
	Soit une surface totale pour les deux AEX de 1,49 km2 Une surface exploitable de 49 ha pour les deux AEX.

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Projets localisé sur la crique Bamba, affluent du fleuve Maroni.

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Commune de Papaïchton

Les Coordonnées des sommets des demandes des AEX sont exprimées en UTM22 et Map Datum RGFG95

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

[Empty text box for project components and authorization date]

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Fait partie de la zone de libre adhésion du Parc Amazonien de Guyane (PAG)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour les besoins en eau au démarrage de l'exploitation, un prélèvement d'un volume de 4000 m ³ d'eau pour le bassin à sec en veillant à maintenir un niveau d'eau de 10 cm si il y a prélèvement en période d'étiage. Pour la consommation d'eau de la base vie environ 500 litres d'eau au quotidien alimenté par un puit.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le bassin creusé à sec ou les bassins de décantations d'une surface de 2000 à 3000 m ² , lors de leurs creusement ceux-ci peuvent provoquer une circulation de la nappe d'accompagnement localisée dans les niveaux perméables de type sables ou graviers.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet pouvant entraîner une dégradations sur le milieux aquatique et terrestre malgré que le secteur soit déjà fortement impacté par la présence de travaux d'orpaillages clandestins. Exploitations uniquement cantonnée au sain du flat, donc par de déforestation sur les collines environnantes. Une rupture écologique temporaire se fera entre les massifs et le bas fond lors de l'exploitation toute fois déjà une forte dégradation des sites en demandes est bien visible. Déforestation prévu sur les deux AEX 49 ha, uniquement sur le flat.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet entraînant une consommation d'espaces forestiers de bas fond limitées à : Surface AEX Espoir 1 de 85 ha , surface exploitable de 24,257 ha soit 28,5 % de sa surface. Surface AEX Espoir 2 de 64 ha, surface exploitable de 24,782 ha soit 38,72 % de sa surface. Tout fois la forêt dans ces secteurs de bas fonds est déjà fortement dégradée par l'activité d'orpaillage illégal.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non pas de risques, désolé mais la croix ne veut pas s'effacer du oui
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les risques sanitaires engendrés par l'activité sont lié à la qualité de l'eau, comme par exemple la teneur en MES si les eaux de lavage du chantier étaient directement rejetées dans le milieu naturel (ce qui ne sera pas le cas vu que les chantiers seront en circuits fermés avec des bassins de décantations) Il peut aussi y a avoir présence de moustiques vecteurs de maladies dans le cas d'eaux stagnantes (ça ne sera pas le cas vu que les chantiers seront réhabilités au fur et à mesures se qui évitera toutes zones de stagnations)
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant la durée du projet, les déplacements entre la base vie et l'exploitation, aussi hebdomadairement entre la base vie et le village de Papaïchton pour le ravitaillement de l'exploiation.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Sur le site deux pelles hydrauliques, seront utilisées, ainsi qu'une moto pompe, puis des véhicules types quad et 4 x 4 pour les déplacements et ravitaillements. Un groupe électrogène au niveau de la base vie. Tout ce matériel est au normes CEE.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Sur le site deux pelles hydrauliques, seront utilisées, ainsi qu'une moto pompe, puis des véhicules types quad et 4 x 4 pour les déplacements et ravitaillements. Un groupe électrogène au niveau de la base vie. Tout ce matériel est au normes CEE.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Uniquement sur la base vie</p> <p>Pas pour le chantier activité uniquement diurne.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les principaux rejets dans l'air sont les gaz d'échappements des moteurs thermiques comme les pelles hydrauliques, moto pompe, groupe électrogène, quad, 4 x 4. Tout ce matériel est récent est répond aux normes CEE et donc munis de filtres à particules.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets industriels spéciaux de types filtres, huiles usagées, fûts usités, bâtons de graisse vides, batteries HS, seront stockés sur la base vie, loin de toutes sources humide, dans un abris avec un système de rétention, afin d'être acheminés régulièrement vers un centre agréés. - Emballages cartons, papiers. - Ordures ménagères environ 200 kgs/mois. - Déchets miniers graviers lavé non dangereux. - Déchets des végétaux en andin réutilisés durant la réhabilitation.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Très faible possibilité de découvertes de vestiges archéologiques dans le secteur concerné, car déjà bien bouleversé par les travaux clandestins, la coupe de bois, ou reste de plantations, disons que le secteur des demandes a subi un impact environnemental et archéologique dû à l'activité humaine de façon anarchique. Toute fois dans le cas de découvertes, immédiatement une déclaration sera faite auprès des services de la mairie de Papaïchton.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Suivi rigoureux du plan d'exploitation avec respect des contraintes environnementales.
- Remise en état de tout le site incluant les sites clandestins orphelins, afin d'aider la nature à reprendre ces droits au plus vite.
- Respect de l'eau avec travaux en circuit fermé, décantation, pas de prélèvement dans le milieu naturel, pas de rejet d'ancien bassin sans une décantation par plusieurs bassins lors de la réhabilitation. Surveillance permanente de la sécurité des bassins et du chantier d'exploitation surtout en saison des pluies pour éviter toute pollution d'eau sale.
- Une réhabilitation et végétalisation au fur et à mesure comme le plan de phasage l'exige, respect des couches de terre, rebouchage des bassins, remise en circuit de la crique au fil de l'avancement,
- Chasse totalement interdite, coupe et abattage de bois interdite en dehors des zones attestées exploitables.
- Stockage des hydrocarbures en bac de rétention sur la base vie et le site d'exploitation.
- Evacuations des déchets lourds vers des centres agréés (huiles, filtres, pièces usagées, batteries).
- Tout le matériel est récent aux normes CEE, concernant la pollution, le bruit ou vibrations).
- Audit régulier afin d'améliorer en permanence la qualité au niveau environnementale, exploitation et humain.
- Tous ces détails seront détaillés avec précision dans la notice d'impact du dossier des demandes d'AEX.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site des demandes se situe en zone SDOM 2 donc sous contraintes, malgré dans les limites des demandes se trouve dans une zone très active au niveau orpaillage illégal, avec aussi un prélèvement régulier de bois pour la construction (planches, poteaux), prélèvements aussi de bois pour la construction de pirogues, une activité de culture sur brulis ancienne et plus récentes, l'état de la crique est malheureusement médiocre suite aux activités clandestines avec une forte turbidité. De nombreux accès y sont fait soit pour le passage de quads, ou engins plus lourd pour le transport de bois. Nous comptons apporter une amélioration aux secteurs demandées en éliminant l'activité d'orpaillage clandestine, en réhabilitant tous ces secteurs forts impacté. En tant qu'exploitant responsable nous ferons une notice d'impact détaillée, par conséquence le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Coordonnées des demandes d' AEX. - Informations complémentaires concernant le secteur des demandes d' AEX Espoir 1 et Espoir 2 sur la crique Bamba.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Remire-Montjoly

le,

17 novembre 2020

Signature

SAS PLACER APPROUAGUE GUYANE
14 Rue des Epices
97354 Remire-Montjoly
Tél : 0694 206 362
Mail : joziani.brandolero@wanadoo.fr
Siret: 840 649 602 00025 / APE 0709Z

